



# RAPPORT D'ACTIVITE 2025

SAMNA / MNA Pass

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION..... 4

## L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 5

– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	7
AGREMENT.....	8
PRESENTATION DES LOCAUX .....	8
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS .....	9
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES .....	10
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	10
EVOLUTION DE LA POPULATION.....	10
PAYS D'ORIGINE DES MNA EN 2025.....	12
AGE D'ARRIVEE DES MNA EN 2025 .....	13
SCOLARITE.....	14
– L'ACTIVITE.....	17
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS .....	18
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS .....	18
ACTIVITES RECURRENTES .....	19
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT .....	22
TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES .....	22
SEAMNA (Service d'Evaluation et d'Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés).....	23
LES PARTENAIRES.....	23
LES BENEVOLES .....	24
– L'ORGANISATION DU SERVICE.....	25
LE PROJET DE SERVICE.....	25
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2 .....	25
ORGANISATION INTERNE .....	26

L'ADMISSION .....	26
LA REFERENCE .....	27
L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES PROFESSIONNELS .....	27
LA SCOLARITE .....	27
LA SANTE .....	28
LA DEMARCHE QUALITE .....	30
LES EVENEMENTS INDESIRABLES .....	32
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS .....	32
– RESSOURCES HUMAINES .....	33
ORGANIGRAMME .....	33
MOBILITES, RECRUTEMENTS .....	33
AJUSTEMENTS DE POSTES .....	33
ACTIONS DE FORMATION .....	34
LE SERVICE MNA PASS .....	34
L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES .....	36
– PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026 .....	38
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>39</b>
<b>Liste des rédacteurs .....</b>	<b>40</b>



# INTRODUCTION

---

*L'association PEP 69/ML développe depuis 2018 ses capacités d'accueil pour les mineurs non accompagnés présents sur le territoire du département du Rhône et confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Dans cette dynamique, le Service d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés (SAMNA) a développé une expertise dans le secteur de l'hébergement et de l'accompagnement éducatif des populations mineures étrangères vers l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.*

Le SAMNA accueille des mineurs isolés orientés par le SEAMNA, service départemental chargé de l'accueil et de l'évaluation des mineurs non accompagnés, présents dans le département du Rhône ou orientés depuis d'autres territoires. Comme souvent indiqué, le partenariat établi avec ce service depuis plusieurs années s'avère toujours aussi efficace, permettant une gestion fluide et concertée des situations rencontrées.

Au cours de l'année 2025, le SAMNA a constaté une baisse significative du nombre de jeunes accueillis, tendance qui s'inscrit dans un contexte national. Fort de ce constat, et en accord avec les services du Département, l'accueil au sein du service a été élargi aux jeunes filles, qu'elles soient enceintes ou non, avec ou sans enfant.

Cette nouvelle configuration a conduit l'équipe à adapter son organisation et ses modalités d'accueil à un public féminin, incluant potentiellement de jeunes enfants. Les enjeux liés à la mixité ainsi qu'aux besoins spécifiques des jeunes filles et des enfants ont été pleinement intégrés, permettant à l'équipe éducative de démontrer sa capacité d'adaptation afin de garantir des conditions d'accueil optimales.

Au-delà de sa mission d'accueil d'urgence des jeunes MNA, le SAMNA est également identifié comme une structure ressource, voire de répit, pour des jeunes en difficulté au sein des établissements assurant leur prise en charge pérenne. Dans la majorité des situations, les jeunes reviennent sans difficulté au SAMNA, bien qu'ils demeurent fragilisés par les événements ayant conduit à leur retour.

Il convient également de souligner que certaines situations restent particulièrement complexes à accompagner, notamment lorsque les jeunes présentent des troubles psychologiques ou des problématiques d'addiction (médicamenteuse ou liée aux stupéfiants). L'absence de psychologue clinicien constitue un réel frein, limitant les possibilités de prise en charge adaptées.

# L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

*Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.*

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

---

## Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité

---

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décloisonnement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

**Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924.** En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA)
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.
- La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie
- Un dispositif Régional temporaire Communication Alternative et Améliorée.
- Un projet Habitat Partagé

# PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

---

Le SAMNA, Service d'Accompagnement des Mineurs non Accompagnés organise l'hébergement et la prise en charge des mineurs non accompagnés confiés au service de l'aide sociale à l'enfance.

Le SAMNA assure les conditions matérielles d'accueil des jeunes orientés dans le dispositif (hébergement, restauration), un accompagnement à la vie quotidienne des jeunes (vêtue, accès aux loisirs et aux activités culturelles et sportives, découverte des métiers, inscription aux tests scolaires), accompagnement à la santé car le SAMNA bénéficie d'une infirmière diplômée d'état à temps plein.

Le SAMNA mène un accompagnement social global, centré sur les besoins de la personne en lien avec un projet d'évolution vers l'autonomie de chaque personne accueillie. Le projet est co- construit avec les spécificités de la personne en lien avec les travailleurs sociaux du SEAMNA (Département du Rhône).

L'accompagnement est décliné selon certaines thématiques principales liées les unes aux autres :

- La gestion du quotidien : investissement dans l'hébergement, hygiène, rythme de vie....
- L'accès à la santé physique (et mentale dans une certaine mesure)
- Les démarches pour accéder à une scolarité, la découverte des métiers, des temps de scolarité
- L'accompagnement dans les démarches administratives
- L'accès aux loisirs, à des activités sportives, culturelles, ludiques
- L'accès à la citoyenneté

Le présent projet est pensé comme un dispositif d'accueil d'urgence, mais également de transition avant l'orientation en structure pérenne des jeunes qui nous sont confiés. Au-delà des missions de mise à l'abri et de sécurisation, l'équipe a pour but d'assurer un accompagnement principalement centré sur : le développement, l'accès aux codes sociaux et républicains, la santé, l'accès à la scolarisation, à l'insertion professionnelle, l'accompagnement aux démarches administratives et à la citoyenneté.

L'équipe éducative, en lien avec les partenaires et associations du territoire, facilite l'accès aux loisirs, aux activités ludiques, culturelles et sportives.

Stabilisée depuis 2024, l'équipe éducative du SAMNA a pu engager un premier travail autour du projet d'établissement, qui a évolué vers la mise en place de temps de régulation d'équipe indispensables. Ces temps visent à remobiliser les professionnels autour de pratiques communes et cohérentes, au regard de la spécificité du public accueilli.

Dans un quotidien rythmé par les arrivées et les départs de jeunes, la formation apparaît en effet comme un levier essentiel pour soutenir l'équipe. Elle lui permet de maintenir sa capacité d'intervention dans un contexte émotionnel particulièrement exigeant, marqué par des enjeux d'attachement, de traumatismes et de

séparation. Ces dynamiques, constantes dans le cadre de l'accueil d'urgence, sollicitent fortement les professionnels, qui doivent sans cesse adapter leurs pratiques aux évolutions du groupe.

Sur cette année 2025, en raison d'une forte diminution des arrivées, le SAMNA a pu bénéficier d'une période d'accalmie permettant à chacun des acteurs du quotidien de prendre le temps de participer à la réflexion soutenue par le département du Rhône quant à la possibilité d'ouvrir l'établissement à de nouvelles modalités d'accueil au bénéfice du public féminin et d'enfants en bas âge.

Nous poursuivrons en 2025, notre recherche d'optimisation des coûts tout en maintenant nos exigences en matière de service rendu aux usagers en accord avec les valeurs associatives. L'augmentation du coût de la nourriture, de l'hygiène et de la vêture, mais également par l'amplification du prix du carburant et des fluides, participent à rendre complexe la recherche d'équilibre économique pour ce service.

Depuis son ouverture, le SAMNA s'attache à développer son réseau, à créer de nouveaux partenariats et à saisir les opportunités d'actions solidaires. Cette dynamique nous conduit aujourd'hui à constater l'existence d'un réseau solidaire au sein duquel notre service est bien identifié, ce qui nous permet notamment d'accéder à du matériel pour les jeunes enfants, à titre gracieux ou à moindre coût.

## AGREMENT

Le SAMNA est habilité par l'ASE du Département du Rhône depuis le 07 janvier 2019 par l'arrêté n° ARCG-ASE-2018-0034 pour une durée de 5 ans (2019 à 2023). Il fait suite à l'arrêté initial n° ARCG-DEF-2017-0042 du 26 décembre 2017 autorisant l'expérimentation d'une année (2018). Durant les deux premières années, le SAMNA avait une capacité d'accueil de 20 places dans le cadre de l'accueil d'urgence des MNA du Département du nouveau Rhône.

Le Conseil Départemental du Rhône a souhaité accroître la capacité d'accueil du SAMNA de 10 places. Pour ce faire le Conseil Départemental a octroyé une subvention d'investissement dans le cadre de la rénovation de 3 anciens appartements de fonction vétustes situés sur le site de VERNAY au travers d'une lettre d'engagement en date du 09 août 2019. Le SAMNA passe donc d'une capacité d'accueil de 20 places à 30 places, suite à l'arrêté n° ARCG-ASE-2021-2022 du 27 avril 2021 portant extension de capacité de l'établissement à caractère expérimental nommé : « SAMNA » géré par l'ADPEP 69/ML adjacent à l'internat Mauchamp de 20 à 30 places à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec l'effet rétroactif à cette date, selon l'organisation suivante :

- 20 mineurs en hébergement collectif
- 10 mineurs en appartement en vue d'une semi-autonomie.

Arrêté ARCD-DSEGF- 2024-0023 du 22 novembre 2024 portant reconduction de l'autorisation à caractère expérimental (SAMNA) rattaché à l'internat Mauchamp situé à Vernay et géré par l'association ADPEP 69/ML. Le SAMNA devient également une structure mixte.

## PRESENTATION DES LOCAUX

Le SAMNA est situé sur la commune de Vernay dans le département du Rhône au sein du château d'Amignié dans un cadre calme et verdoyant.

Le SAMNA est constitué d'un bâtiment nommé *le collectif*, composé de 7 chambres qui peuvent accueillir de 1 à 5 jeunes chacune, un salon, une cuisine, une buanderie, ainsi qu'une salle d'activités, une bibliothèque. Une infirmerie, le bureau des éducateurs, veilleurs et maîtresses de maison se trouvent également en ce lieu.

Nous avons également des lieux de stockage pour la vêtue, l'hygiène, le matériel d'entretien des locaux

Dans le prolongement du foyer, trois appartements peuvent héberger jusqu'à 10 jeunes, dans ce même bâtiment une salle informatique et le bureau du service MNA Pass. (Service d'accompagnement aux démarches consulaires).

Le site bénéficie de salles de classe, une salle d'activités (babyfoot) d'un parc arboré, d'une salle de fitness et de foot.

## PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Le SAMNA est chargé de mettre à l'abri, sans délai, les jeunes orientés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance et de réaliser un accompagnement éducatif le temps qu'une orientation pérenne soit proposée. Durant cette période, les missions principales sont :

Outre la mise à l'abri des adolescents afin d'offrir un espace sécurisé et un environnement rassurant. Notre engagement est :

- **L'évaluation éducative des jeunes :**

Observation du niveau d'autonomie dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne, de leur capacité à vivre en collectivité et à respecter les règles de vie afin de les préparer aux futurs lieux de vie et à vivre dans une société nouvelle avec une culture différente.

- **L'évaluation des compétences scolaires des jeunes :**

Inscription et accompagnement aux tests de positionnement scolaire.

- **Engager les soins en santé primaire**

Accompagner pour un bilan de santé complet et pour la vaccination.

Pour réaliser ces évaluations, nous sommes particulièrement attentifs à tout événement, échanges qui pourraient étayer notre mission en lien avec le SEAMNA. Nous portons à chacun une attention, une écoute particulière.

# LES PUBLICS ACCOMPAGNES

## PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

On désigne par le terme de MNA, les jeunes originaires d'un autre pays, non UE, ayant moins de dix-huit ans et arrivant sur le territoire français sans représentant légal. Ces jeunes sont donc des mineurs qui ont quitté leur pays d'origine pour venir en France.

Les raisons du départ peuvent être diverses : volontaire ou non, économique, politique, les orientations sexuelles et plus récemment pour des raisons dues au dérèglement climatique. Leur vécu, leur parcours migratoire et traumatique nous font constater depuis plusieurs années que ces chemins sont semés de dangers, de violence mais aussi d'un formidable espoir qui anime ces jeunes garçons. La rupture brutale avec leur pays d'origine, leur famille, leur culture et la nécessité d'une adaptation rapide à un environnement qu'ils ne connaissent pas, nous demande un accompagnement de chaque instant dans le seul but de les protéger et leur permettre de commencer à comprendre la société dans laquelle il vont devoir grandir et évoluer en changeant leurs représentations, en faisant l'expérience de la désillusion mais en conservant l'espoir d'un avenir meilleur.

Considérés d'un point de vue juridique comme « mineurs en danger » du fait de l'absence des personnes-ressources pouvant les recueillir en France et de la vulnérabilité due à leur jeune âge, ils bénéficient du droit de protection avant leurs dix-huit ans et sont pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Ce public a besoin d'un réel soutien pour une meilleure immersion dans notre société. La majorité de ces jeunes arrive sur notre territoire avec une éducation, des valeurs sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour les aider à s'insérer au sein de notre société républicaine.

Le SAMNA accueille exclusivement des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Si la mixité n'avait pas été envisagée initialement, l'organisation et la répartition des espaces ont été repensées en 2025 afin de la rendre possible, permettant ainsi l'accueil de jeunes filles et, le cas échéant, de leurs enfants.

## EVOLUTION DE LA POPULATION

En 2025, le SAMNA accueille des jeunes garçons et jeunes filles en provenance du continent africain : Guinée, Côte d'Ivoire, Tunisie, Congo pour les nationalités les plus représentées mais également Mali, Sénégal, Gambie, Angola, Algérie mais aussi Afghanistan, Bangladesh, Turquie dans une moindre mesure. La majorité de ce public arrive avec l'espoir d'un avenir meilleur, chargé de courage avec l'envie de progresser et de trouver sa place au sein de notre société. Le SAMNA est un accueil inconditionnel et un sas d'évaluation général des jeunes MNA.

Au cours de l'année, 75 nouveaux jeunes MNA ont été accueillis. La file active s'est ainsi établie à 91 jeunes accompagnés, contre 104 en 2024, traduisant une diminution des orientations de l'ordre de 5,36 %.

Face à l'augmentation du nombre de jeunes filles sur le département du Rhône, une réflexion avait été engagée dès 2024 en vue de créer une structure dédiée en complément du SAMNA. Ce projet n'a toutefois pas abouti pour des raisons économiques.

L'année 2025 marque néanmoins une évolution importante, avec l'ouverture de l'accompagnement aux jeunes filles, qu'elles soient isolées, enceintes ou accompagnées d'un enfant, y compris des nouveau-nés. En lien avec le Département du Rhône et les PEP 69, cette nouvelle modalité d'accueil a été mise en œuvre au sein du SAMNA. Elle a débuté en janvier 2025 avec l'arrivée d'une jeune mère accompagnée de son nouveau-né âgé de quatre jours.

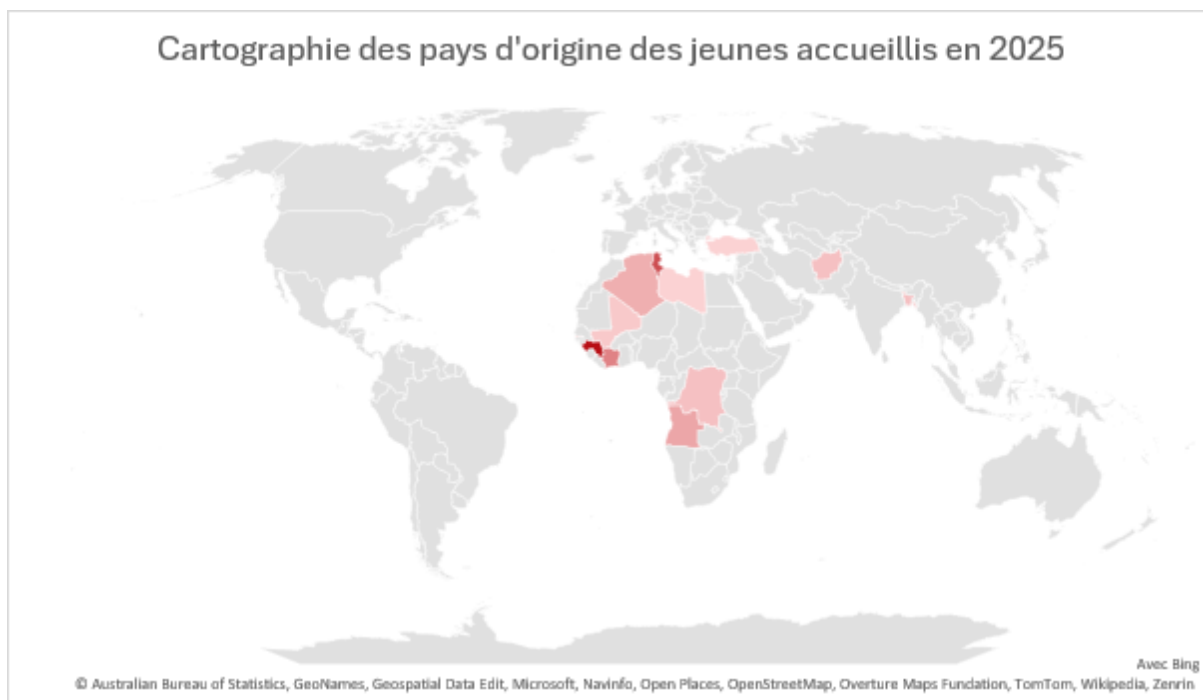
Cette évolution de la population accueillie répond aux besoins identifiés sur le territoire, en s'appuyant sur la capacité d'adaptation de notre organisation. En effet, au-delà des spécificités et des besoins propres à un public féminin et à de jeunes enfants, nous avons été confrontés à des problématiques jusque-là peu rencontrées.

Cette année, nous avons été confrontés à la prise en charge et à l'accompagnement de jeunes MNA présentant des troubles psychiatriques, qui ne sont pas nécessairement liés aux traumatismes du parcours migratoire, ce qui a complexifié leur accompagnement. Nous avons fait appel à plusieurs reprises à l'unité Résilud par le biais du SEAMNA pour tenter de répondre au mieux aux différentes problématiques tout en sécurisant l'équipe et le groupe des jeunes. Une pédopsychiatre et des infirmières psychiatriques sont intervenues durant plusieurs mois sur le service SAMNA.

Nous avons également été confrontés à une intense prise en charge au niveau des soins de suite, liés à des opérations importantes pour certains jeunes. Il en va de même concernant la mise en place de suivi en addictologie. Nous avons également travaillé le lien avec la PMI, le CDES et les professionnels spécialisés pour les jeunes filles.

Ces situations nous conduisent à réinterroger l'absence de psychologue clinicien sur le site de Vernay. En effet, au regard de la diversité et de la complexité des situations rencontrées par l'équipe éducative, ainsi que des pathologies et traumatismes vécus par les jeunes accompagnés, il apparaît indispensable de pouvoir bénéficier d'une analyse clinique des situations (pour le SAMNA et l'ISM). Celle-ci permettrait d'adapter les réponses éducatives, de mobiliser les services de soins et de mieux soutenir les jeunes dans leurs souffrances.

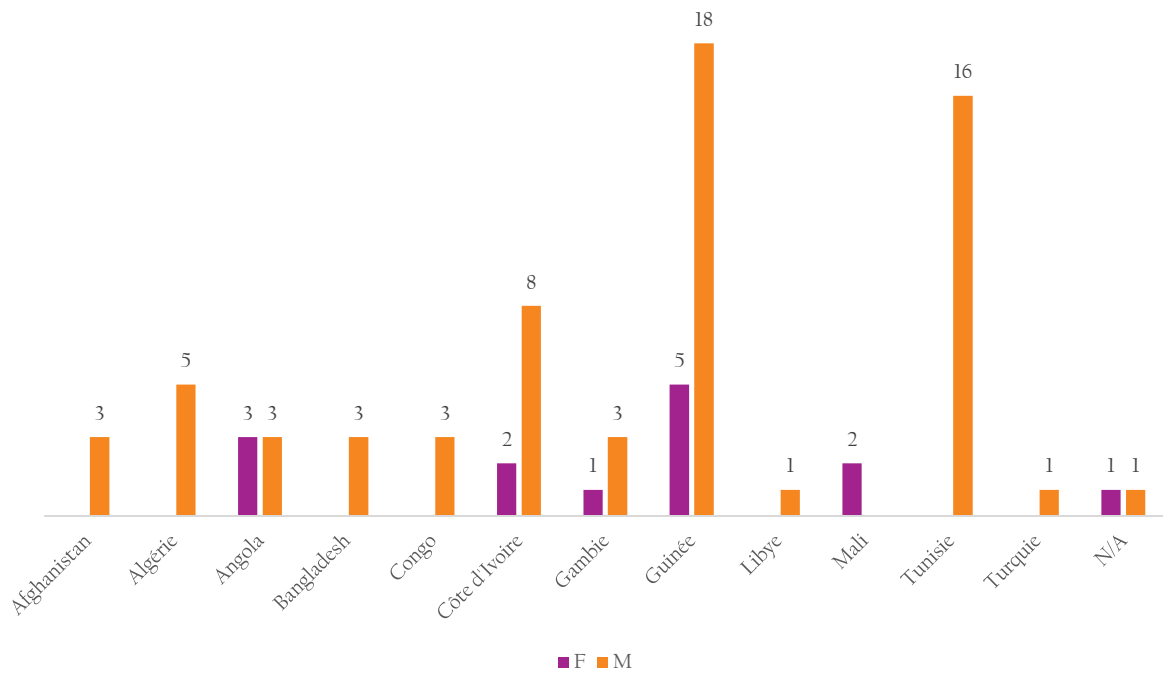
## PAYS D'ORIGINE DES MNA EN 2025



La grande majorité des MNA provient de Côte d'Ivoire, de Guinée et de Tunisie, comme en 2024. Le nombre de jeunes issus de ces trois nationalités reste stable. En revanche, nous observons une augmentation des jeunes originaires du Congo, en lien avec la crise politique et économique majeure que traverse ce pays ainsi que les conflits civils.

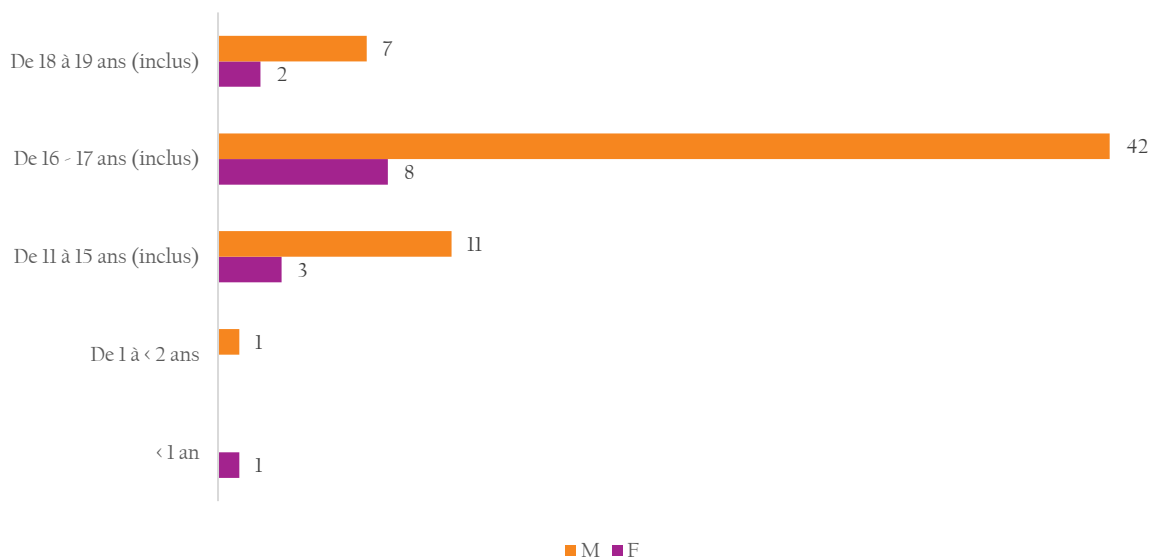
Au total, nous avons accueilli en 2025 des jeunes de 12 nationalités différentes, avec des langues, des dialectes et des religions variées. À titre de comparaison, 16 nationalités avaient été recensées en 2024.

### Pays d'origine des jeunes accueillis en 2025



## AGE D'ARRIVEE DES MNA EN 2025

### Nombre de jeunes accueillis en 2025 et leur âge



La tranche d'âge la plus représentative concerne les 16-17ans (64,60%), qui sont majoritairement des garçons qui pour certains nous sont réorientés de la Métropole de Lyon par le biais du SEAMNA. Il s'agit de jeunes en recours pour qui la minorité a finalement été reconnue, cette démarche prend plusieurs mois et en attendant ces jeunes se retrouvent à s'abriter sous des tentes.

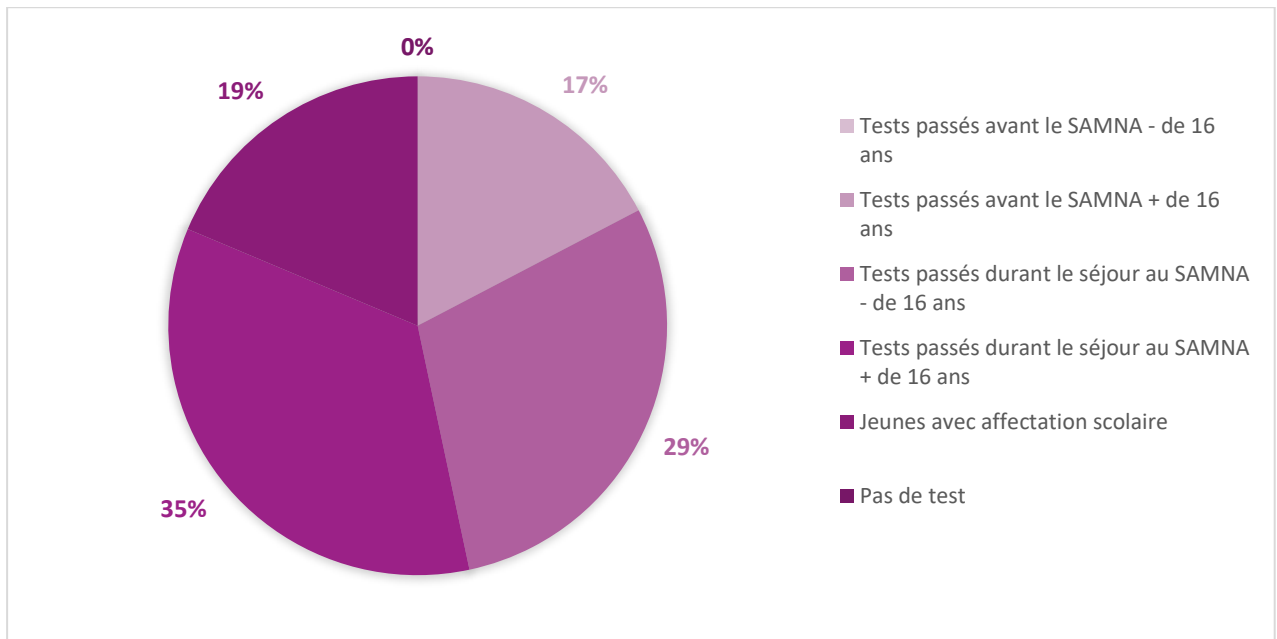
Les jeunes filles prises en charge cette année ont également majoritairement entre 16 et 17 ans. Nous pouvons souligner le fait que le SAMNA a accueilli un bébé de 4 jours, ainsi qu'un petit enfant de 18 mois avec leurs mamans respectives.

## SCOLARITE

La question de la scolarité est un des sujets essentiel traité par le SAMNA, avec un soutien forts des partenaires du secteur et de bénévoles.

TESTS SCOLAIRES EN 2025		
Tests passés avant le SAMNA - de 16 ans	0	0%
Tests passés avant le SAMNA + de 16 ans	13	17%
Tests passés durant le séjour au SAMNA - de 16 ans	22	29.5%
Tests passés durant le séjour au SAMNA + de 16 ans	26	34.5%
Jeunes avec affectation scolaire	14	18%
Pas de test	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>100%</b>

75 jeunes accueillis



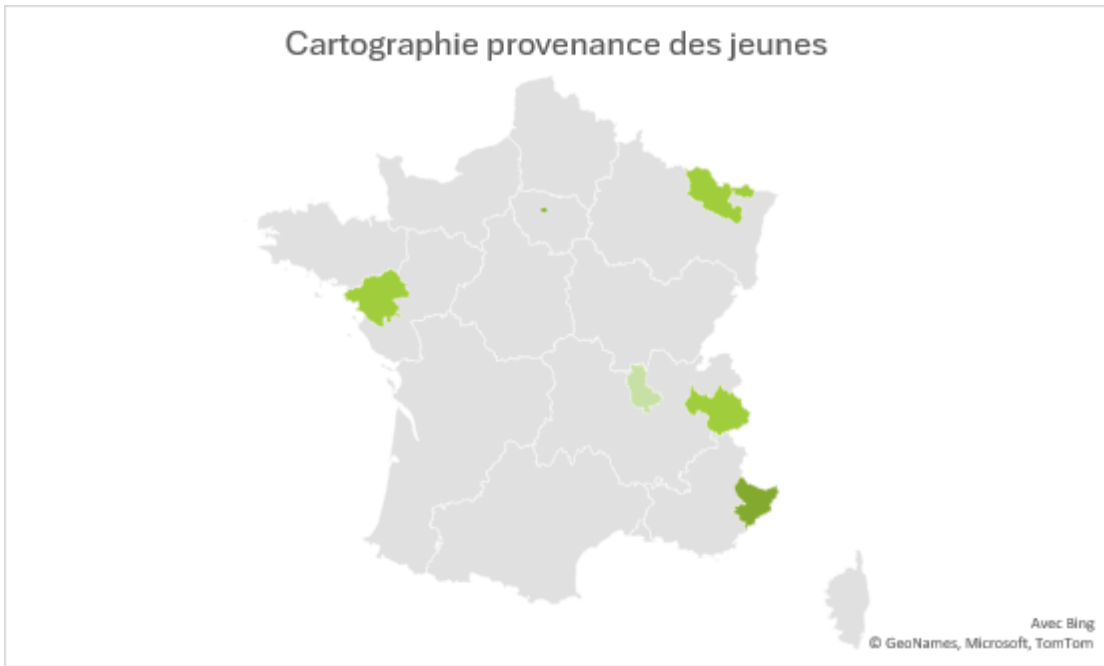
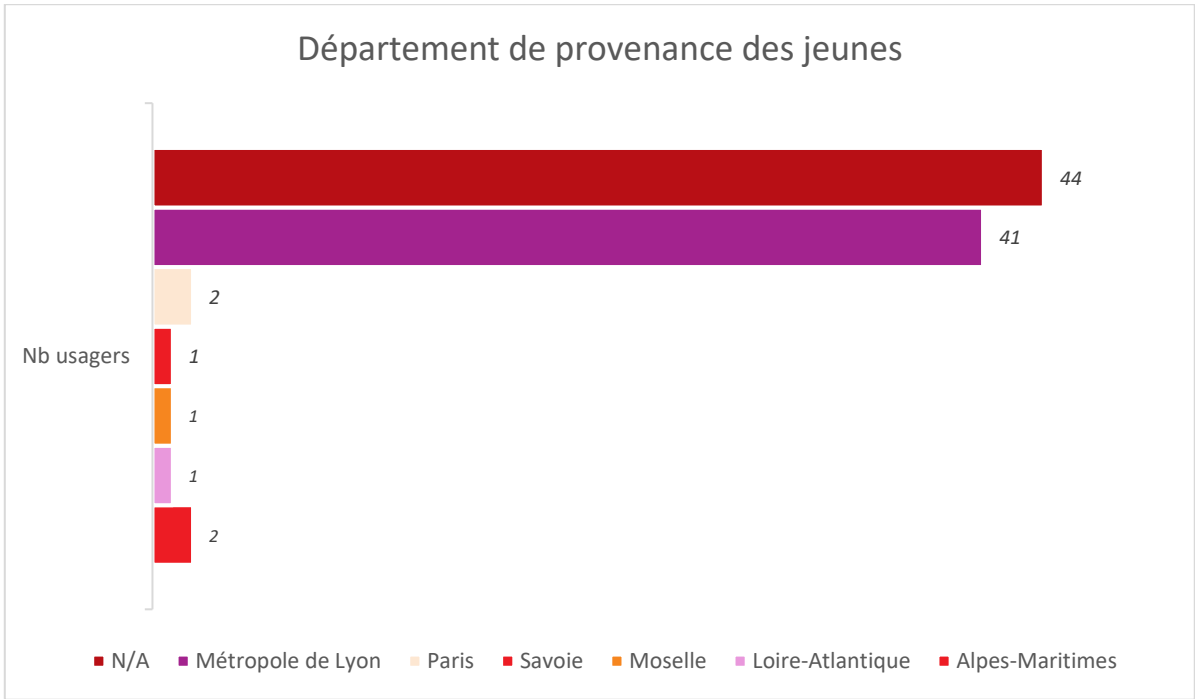
Le SAMNA organise, en lien avec le CIO de Villefranche (pour les plus de 16 ans) et le collège Jean-Moulin (pour les moins de 16 ans) situé sur la même commune, le passage des tests de positionnement scolaire concernant les jeunes MNA accueillis. En 2025, 82% des jeunes ont été accompagnés par le SAMNA et les établissements cités précédemment.

Concernant 27% des jeunes hébergés au SAMNA, les tests de positionnement donnant lieu à une affectation scolaire ont été passés lorsqu'ils étaient pris en charge par la Métropole de Lyon, par des associations pour ceux bénéficiant d'un recours et d'autres structures MNA d'autres départements. (ex : Nanterre, Metz, Nantes, Croix rouge, Oullins...) On note une légère augmentation par rapport à 2024.

Les affectations scolaires lorsqu'elles sont établies sont transmises le plus souvent en 1<sup>ère</sup> intention au SEAMNA. Il arrive parfois que nous en recevions. Le cas échéant elles sont acheminées au département du Rhône.

Les jeunes peu ou non scolarisés et allophones ont pour préconisation une classe en 3<sup>ème</sup> UPE2A, MLDS, NSA, en ce qui concerne les jeunes MNA ayant plus de 16 ans avec un niveau scolaire leur permettant de ne pas se retrouver en situation d'échec, ils sont orientés en CAP, apprentissage ou en BAC PRO.

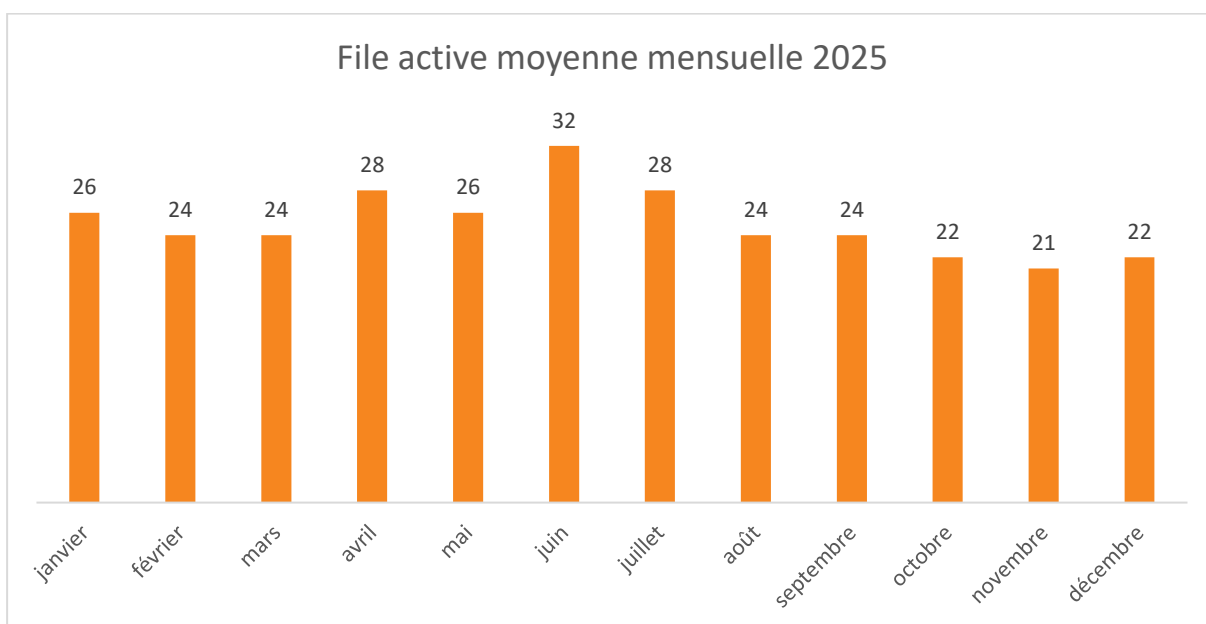
Le public accueilli n'est pas scolarisé le temps de son passage au SAMNA. Nous accompagnons au process, inscription pour le passage des tests de positionnement, inscription dans les établissements scolaires en lien avec le SEAMNA. A noter que notre situation géographique complique les déplacements autonomes.



# L'ACTIVITE

Au cours de l'année 2025, nous avons réalisé 75 accueils de jeunes MNA. La file active pour l'année 2025 a donc été de 91 jeunes accompagnés contre 104 en 2024. Cette diminution du nombre d'orientation est significative sur l'année 2025. Les arrivées de jeunes MNA sur le territoire français sont conditionnées par le contexte politique national et européen mais également par la géopolitique internationale.

Cette diminution a permis à l'équipe pluridisciplinaire une optimisation de l'accompagnement des jeunes MNA de façon générale mais plus spécifiquement avec l'arrivée des jeunes filles et des enfants ainsi que la prise en charge des profils psychiatriques et/ ou addictologies. Ces profils demandent plus d'accompagnements extérieurs et une gestion des difficultés de la vie en collectivité au quotidien.



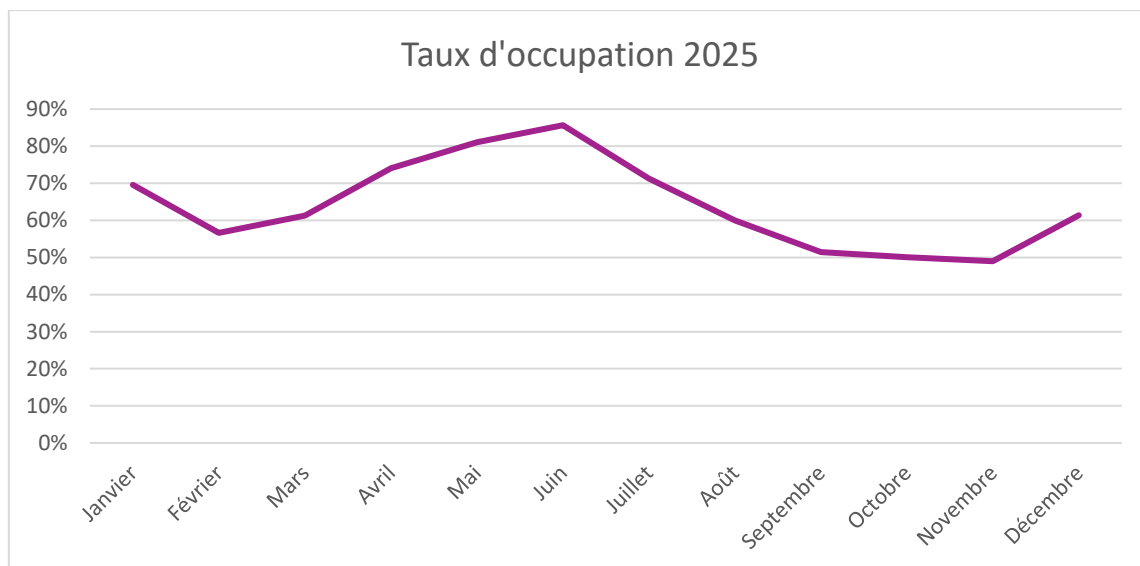
Une stabilité est constatée sur l'année 2025 concernant les effectifs de janvier à décembre. Pour rappel, l'année 2025 a été marquée par une diminution significative des arrivées sur le territoire du département du Rhône.

Nous avons également été confrontés à une augmentation du nombre de jeunes impliqués, ou susceptibles de l'être, dans des réseaux probablement liés aux stupéfiants. Il a donc fallu veiller à ce que l'accompagnement de ces profils ne se fasse pas au détriment du reste du groupe.

Par ailleurs, nous avons ré- accueilli deux jeunes pour qui l'accompagnement en structure pérenne (foyer Centre Alpha CAPSO et MECS Le Port ITINOVA) a posé des difficultés. Il s'agit de protéger ces jeunes de situations difficiles dans leur lieu d'hébergement. Ces temps de répit oscillent entre une à deux semaines

L'équipe du SAMNA s'adapte en permanence en fonction de l'évolution des profils, se questionne pour optimiser l'accompagnement de ces jeunes dans leur intérêt premier. Concernant l'arrivée des enfants, la mobilisation et l'entraide ont permis de se fournir en matériel de puériculture à moindre coût en faisant appel à nos réseaux personnels mais également à nos partenaires privilégiés tels que « Puce café » et la « Croix rouge ».

## DONNEES CHIFFREES DES USAGERS



Le taux d'occupation de l'année 2025 est d'environ 60%. En 2024 nous avons accueilli un nombre plus important de jeunes (104), pour lesquels le séjour au SAMNA a été plus long. En 2025 nous avons accueilli des moins jeunes et pour une durée de séjour moins longue en général.

Les jeunes garçons MNA accèdent plus rapidement aux structures pérennes. Pour les jeunes filles la démarche est différente. En effet, un dossier doit être constitué puis déposé par le SEAMNA avant validation ou non par la structure accueillante, il s'agit bien souvent de MECS.

Nos partenaires la MECS les Mariniers à Condrieu (ITINOVA) et le Centre Alpha à Saint Clément les Places (CAPSO) ont optimisé leurs accueils pour les MNA garçons ayant moins de 16 ans.

Concernant les jeunes MNA ayant plus de 16 ans, ils sont orientés sur le département vers des appartements éducatifs gérés par les associations : CAPSO, ITINOVA ou en FJT : L'accueil à Villefranche sur Saône et Les Remparts à Belleville sur Saône.

## DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS

- 10 ETP : ES/ ME/ AS
- 2.5 ETP : Veilleur de nuit
- 2 ETP : Maîtresse de maison
- 1 ETP : IDE
- 1 ETP : 1 cuisinier
- 1 contrat de professionnalisation

L'équipe de professionnels mobilisée pour le SAMNA s'est stabilisée en 2024. En effet, après quelques années marquées par de nombreux départs et arrivées, nous constatons un arrêt des mouvements de salariés depuis bientôt deux ans.

Au début de l'année 2025, et pendant six mois, le SAMNA a bénéficié de temps de formation d'équipe animés par un intervenant externe diplômé en anthropologie. L'objectif initial était de permettre à l'équipe de mieux connaître le public accueilli et ses besoins, ainsi que de développer des outils et une pratique plus coordonnée.

Ce temps de formation s'est transformé en régulation au regard des incohérences qui pouvaient apparaître dans les pratiques. Cependant, au fil du temps, si la régulation d'équipe a pu se structurer, elle n'a pas produit les effets attendus, ce qui a conduit à l'arrêt de la mission de cet intervenant.

Une salariée est en contrat professionnalisation dans le but d'obtenir un diplôme de Moniteur – Educateur auprès l'ADE de Bourg en Bresse.

Différentes formations ont été organisées en direction de l'équipe éducative :

- Sensibilisation Vie Affective et Sexuelle (Docteur Fougas du département),
- Sensibilisation à la prostitution des mineurs (Collectif AMIE),
- les JADE (Jeunes Ambassadeurs des Droits des Enfants),
- MEDIATEAM (logiciel de la gestion des dossiers),
- Autodétermination,
- Prévention des risques de radicalisation (Forum réfugiés),
- Journée d'étude « comprendre des mineurs isolés »
- Formation à l'utilisation de défibrillateurs

Certains professionnels ont pu se former de façon individuelle en 2025:

- « L'accompagnement des jeunes afghans entre géopolitique et psychotrauma. » Terre d'asile.
- « Intelligence collective » QVCT. PEP69

La formation nous semble un levier essentiel, indispensable pour maintenir une équipe en capacité de travailler dans un contexte émotionnel très prenant où les mouvements d'attachement, les traumatismes et le détachement sont permanents et mettent à l'épreuve l'équipe.

## ACTIVITES RECURRENTES

### ENTRAINEMENTS SPORTIFS.

Chaque lundi après-midi nous accompagnons les jeunes MNA qui le souhaitent pour un entraînement de football au stade de Beaujeu de 14h30 à 17h30.

La mairie de Beaujeu met à disposition le terrain pour nos jeunes.

Les jeunes pratiquent également le renforcement musculaire dans notre salle de sport.

Le footing se pratique également de façon régulière pour ceux qui le souhaitent. Nous avons à proximité des lieux dédiés à la course à pied en toute sécurité : voie verte de Beaujeu, Lac des Sapins....

### **TEMPS DE SCOLARITE.**

Chaque jeudi après-midi nous accueillons 2 bénévoles qui composent 3 groupes pour de la scolarité. Un éducateur du SAMNA est détaché pour le 3ème groupe. Le travail se porte essentiellement sur l'apprentissage et la maîtrise de la langue française. Ces 2 personnes interviennent depuis de nombreuses années auprès de notre public, ce qui optimise le temps passé au SAMNA en acquérant de nouvelles connaissances.

### **ACTIVITES MANUELLES, ARTISTIQUES.**

Chaque semaine une ou plusieurs activités sont proposée par l'équipe pluridisciplinaire : fabrication de bracelets en perles, initiation à la poterie, mandales, dessins, peinture, céramique....

Ces temps dédiés à la création permettent de travailler de nombreuses compétences.

### **ATELIERS COUTURE, JARDINAGE...**

Animés par nos maîtresses de maison. La couture concerne des reprises de vêtements mais également de la fabrication parfois.

### **L'ATELIER POTAGER**

En place depuis 5 ans. Il consiste à préparer les semis, préparer le terrain, planter...

### **REALISATION D'UN JOURNAL PAPIER ET NUMERIQUE**

### **ATELIER PORTEFEUILLE**

Fonctionnement de la sécurité sociale, carte vitale, la banque, la poste...

### **SORTIES DE GROUPE**

Qu'elles soient éducatives (médiathèque), culturelles (musée), sportives (match de foot, footing)

## INTERVENTION DE BENEVOLES

Sur des ateliers informatiques et surtout sur des temps de scolarités mis en place chaque semaine.

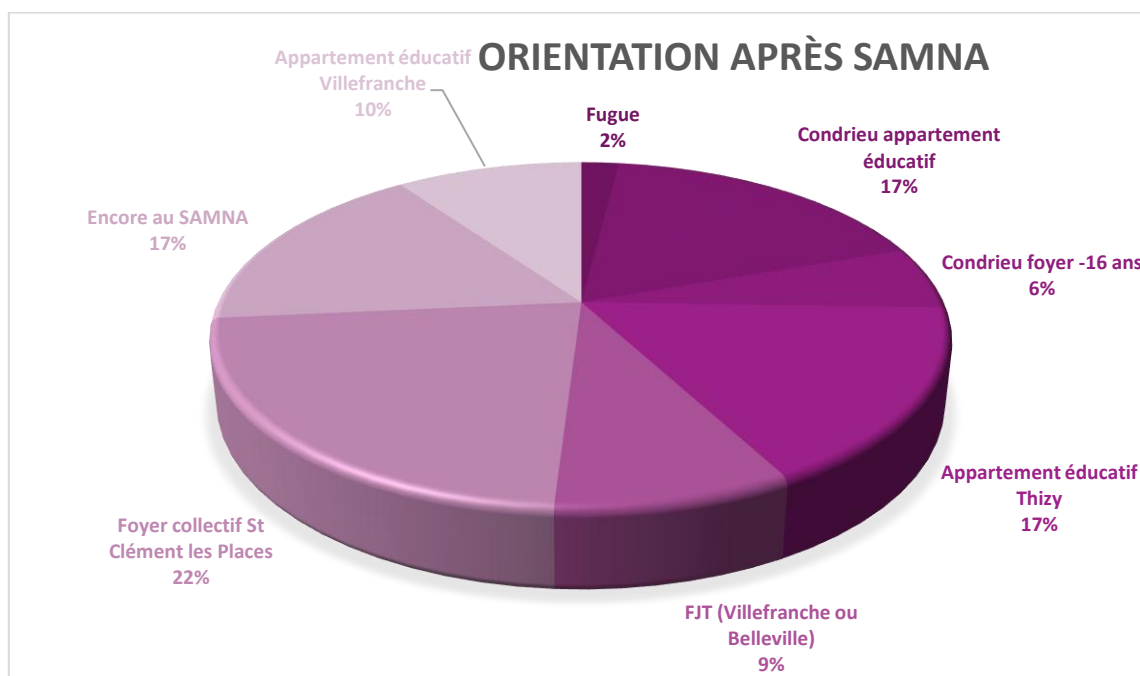
## ORGANISATION DE TOURNOIS DE FOOTBALL AVEC D'AUTRES STRUCTURES MNA.

Parmi les nouveaux projets réalisés cette année :

- Journal du SAMNA écrit et oral
- Projet jardinage
- Musique
- Partenariat avec L'Ornithorynque, programmation culturelle
- Atelier mosaïque et portraits

# TRAVAILLER EN PARTENARIAT

## TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES



La MECS les Mariniers à Condrieu (Association ITINOVA) a pu accueillir de façon progressive un plus grand nombre de jeunes ayant moins de 16 ans sur l'année 2025 (6% de l'effectif).

Les autres structures pérennes restent les mêmes et ont accueillis des jeunes sortis du SAMNA à hauteur de:

- 6% pour le foyer de Saint Clément pour les moins de 16 ans
- 17% pour les appartements éducatifs diffus de Thizy,
- 9% pour les FJT les Remparts à Belleville et l'accueil à Villefranche – sur –Saône (pour les plus de 16 ans).

Les échanges avec ces partenaires directs existent depuis de nombreuses années et sont aujourd’hui fluides et efficaces. Le dialogue permet une continuité de parcours des jeunes pris en charge, sachant que le SAMNA vient en soutien de ces établissements afin de proposer une solution d’accueil lorsque des tensions se font ressentir ou que le projet du jeune est questionné.

## SEAMNA (SERVICE D’EVALUATION ET D’ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNES)

Le SEAMNA est le service du Conseil Départemental dédié au MNA. Il accompagne les MNA pris en charge par le département du Rhône. Ce service évalue la minorité ainsi que le fait d’être seul sur le territoire sans responsable légal. Ce service gère le flux et oriente ces jeunes vers le SAMNA et nous nous devons de rappeler la qualité de notre collaboration avec ce service.

C’est donc le SEAMNA qui décide de l’orientation des jeunes vers le SAMNA, ainsi que de leur réorientation vers une autre structure d’accompagnement pérenne, en lien avec celui-ci. En effet, le SEAMNA peut orienter vers le SAMNA un jeune venant d’être évalué comme mineur, isolé et étranger dans ses locaux ; le placement s’effectue alors le jour même, dans la limite des places disponibles.

Le SEAMNA peut aussi placer au SAMNA un jeune réorienté d’un autre département par la cellule nationale. Dans ce cas, l’orientation est anticipée et la date d’accueil est programmée à l’avance.

Le SEAMNA est le représentant légal de l’ensemble de ces jeunes sur le territoire du département du Rhône. À ce titre, nous lui rendons compte et l’informons des situations qui soulèvent des interrogations ou présentent des difficultés dans la mise en œuvre du projet d’accompagnement.

Toutes les demandes d’admission et de réorientation émanent du SEAMNA. Dès lors, le SAMNA est sollicité dès qu’un mouvement est prévu.

Le Psychologue du SEAMNA en charge de l’accompagnement clinique de tous les jeunes du département vient régulièrement au SAMNA pour voir les jeunes au moins une première fois. Puis, si besoin, il peut voir un jeune plusieurs fois.

Les travailleuses sociales du SEAMNA se rendent régulièrement au SAMNA afin de rencontrer chaque jeune à son arrivée. Les travailleuses sociales du SEAMNA doivent rendre visite aux jeunes au moins une fois dans le mois de son admission et plus, à la demande du jeune. Lors de cette première visite, elle s’assure de la bonne compréhension du jeune concernant son parcours en France, ces droits, mais également ses obligations. Ce sont elles qui vont suivre le parcours jeune jusqu’à sa majorité.

## LES PARTENAIRES

Conventions actives :

- **RESILUDE** : deux interventions d’une pédopsychiatre organisées en lien avec le psychologue du département. Ces interventions se déclinent en deux temps, un temps d’échange auprès de l’équipe pluridisciplinaire puis atelier avec le groupe de jeunes et l’équipe.

Thèmes abordés : les psycho-traumas, attachement, accompagnement post-traumatique, consentement. Nous pouvons faire appel au docteur Lejeune en parallèle de ces interventions.

- **JADE** : Jeunes Ambassadeurs des droits des enfants. Citoyenneté deux interventions préparées conjointement avec l'équipe du SAMNA.
- **CDES** : Intervention du docteur Jean -Léonard Fougas : atelier en lien avec notre IDE sur la sexualité, les conduites à risque, la prévention, le consentement....
- **La ferme vagabonde** : 1 semaine sur deux nous nous déplaçons pour des ateliers et animations en lien avec la ferme.
- **Reine de pique** : apiculture
- **Puce Café** : Association gérant une boutique solidaire. L'association nous fait des dons de matériel et financier. Nous nous rendons plusieurs fois par an à Chatillon d'Azergues pour aider à l'organisation des braderies par exemple.
- **La Croix Rouge Beaujeu** : Dons de vêtements
- **Croix rouge** : Réflexion autour d'un partenariat pour organiser des temps de scolarité
- **Régulation avec M. Pawloff** : 6 séances effectuées entre le 5/11/2024 et le 24/06/2025.
- **Femmes solidaires en Beaujolais** : Association d'aide aux femmes, nous intervenons pour des déménagements par exemple.
- **Mairie de Beaujeu** : Mise à disposition du stade de Beaujeu tous les lundis après-midi.
- **La petite saison** : Partenariat avec la compagnie L'Ornithorynque qui propose une saison culturelle au théâtre de Beaujeu.
- **Médiathèque de Belleville sur Saône**: Projet de partenariat en cours, un vendredi après-midi sur deux un déplacement est organisé (Ateliers, temps de lecture, jeux....)

## LES BENEVOLES

Depuis l'ouverture du SAMNA, nous avons la chance d'avoir une équipe de bénévoles motivés, engagés et réguliers. Ces bénévoles interviennent principalement autour de la scolarité mais également l'informatique ou l'activité physique.

En 2025 nous avons pu compter sur 8 bénévoles, dont 4 qui ont été présents chaque jeudi hors vacances scolaires. Ces 4 bénévoles animent des temps de scolarité, 3 bénévoles sont venus en soutien sur plusieurs mois.

Un bénévole a également proposé du running, de l'Ultimate et des marathons dactylographiques.

Les bénévoles sont précieux car ils partagent les savoirs, leurs expériences.....

Enfin, pour rappel chaque bénévole est soumis à un contrôle d'honorabilité.

# L'ORGANISATION DU SERVICE

---

## LE PROJET DE SERVICE

L'équipe du SAMNA va s'engager en 2026, dans la réécriture du projet d'établissement pour la période 2027/2031. Ce processus sera l'opportunité de réinterroger nos pratiques et notre organisation, de mettre le projet à jour au regard du nouveau projet associatif, de réaffirmer notre souhait pour une meilleure collaboration des équipes présentes sur le site de Vernay, en optimisant la dynamique de mutualisation.

## LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

Les principaux outils instaurés par la loi 2002-2 :

### LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Ce document définit les orientations, les objectifs et les modalités de fonctionnement de l'internat Mauchamp. Le projet doit être réécrit en 2025, pour une durée de 5 ans : 2027-2031.

### LE LIVRET D'ACCUEIL

Il est remis à chaque enfant/jeune et leur famille lors de l'admission et contient des informations essentielles sur l'établissement, ses prestations, son fonctionnement et les droits des personnes accueillies. L'Internat Mauchamp présente son livret d'accueil avec en annexe : son règlement de fonctionnement et la charte des droits et des libertés.

### LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Elle rappelle les droits fondamentaux des personnes accueillies, notamment le respect de la dignité, de l'intimité, de la vie privée et de la participation aux décisions les concernant.

### LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Il définit les règles de vie collective au sein de l'Internat Mauchamp précisant les droits et devoirs des enfants/jeunes ainsi que les modalités d'intervention des professionnels.

## LE CONTRAT DE SEJOUR

Il formalise les engagements réciproques entre l'enfant ou le jeune et l'Internat Mauchamp, précisant les prestations fournies et les conditions de leur mise en œuvre. Il est remis et signé par les représentants légaux lors de chaque admission.

## LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Instance de participation des usagers, il permet d'échanger sur le fonctionnement de l'institution et de proposer des améliorations. Il est composé de représentants des enfants/jeunes, des familles, des professionnels et de direction.

À ce jour, le CVS n'est pas formalisé au sein du SAMNA. Toutefois, des groupes de parole et la désignation de représentants de jeunes sont mis en place au sein du service, permettant de recueillir, de manière hebdomadaire, leurs avis, besoins et propositions. Ainsi, un espace d'expression libre et de participation active à la vie du service leur est proposé. Les jeunes s'en saisissent pleinement et en font un lieu de parole essentiel, parfois traversé par des échanges vifs, mais toujours riches et constructifs.

## ORGANISATION INTERNE

Le service SAMNA est un service d'accueil d'urgence inconditionnel dédié aux MNA, ouvert 12 mois sur 12, 24h sur 24, avec une astreinte cadre.

## L'ADMISSION

L'admission représente un des moments clés de l'accompagnement. Un temps individualisé et privilégié est donc pris avec les jeunes afin de recueillir sa parole et de lui présenter l'établissement. Ce temps d'admission est essentiel pour accueillir sereinement le jeune.

Nous avons constaté que ce temps d'accueil tend à se prolonger, en raison de la nécessité d'instaurer un climat de sérénité dès l'arrivée du jeune, comme évoqué précédemment. Les modalités d'accueil au SAMNA (urgence) répondent à des parcours souvent marqués par des épreuves difficiles. Les adolescents peuvent ainsi se présenter dans des états de tension, de fatigue ou de crainte. Dans ce contexte, l'accueil dans un environnement apaisant constitue une première étape essentielle vers leur insertion sociale et professionnelle.

Les jeunes qui ont séjourné à l'hôtel ont besoin de plus de temps de parole pour exprimer leur soulagement de pouvoir être enfin hébergés et libérés de leurs angoisses. Pour les jeunes réorientés, l'histoire est différente, une grande majorité exprime leur mécontentement et/ou leur colère. Il faut prendre le temps de les apaiser et pour certains leur donner envie de rester, de ne pas quitter le SAMNA.

Dans un deuxième temps, nous les installons dans leur chambre. Nous faisons avec eux un inventaire de ce dont ils ont besoin et leur donnons le trousseau complémentaire nécessaire (vêtements, chaussures, produits d'hygiène corporelle).

Les missions et l'organisation du service demandent une forte réactivité des équipes éducatives et également des maîtresses de maison afin de nettoyer la chambre, la désinfecter et la réaménager avant que le nouveau jeune arrive. Elles n'ont parfois qu'une heure de marge de manœuvre entre le départ et l'arrivée.

## LA REFERENCE

Rapidement, un éducateur référent est nommé pour chaque jeune. Le référent a la charge du suivi administratif et individuel du jeune. Le référent est chargé de la rédaction du rapport éducatif.

## L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES PROFESSIONNELS

Les professionnels du SAMNA sont mobilisés 24/24h du fait de la présence permanente des jeunes qui ne sont, au moment de leur accueil au sein du service, ni scolarisés, ni en formation professionnelle... et donc constamment présents sur la structure qui par ailleurs, se situe dans un territoire très ruralisé et dépourvu de moyen de transport en commun. Toute démarche extérieure (tests scolaires, santé, loisir, achat...) nécessite un accompagnement physique et véhiculé, assuré par un professionnel, ce qui amène l'équipe éducative à être souvent sur la route.

Si la semaine est plutôt consacrée aux sorties dites essentielles, nous réservons les sorties de loisirs le week-end. Comme évoqué ci-dessus, les jeunes sont en permanence présents sur le site et pour une durée en 2025, de 1 à 6 mois. Il est donc important de les occuper, de leur permettre de sortir du site et de leur offrir des ouvertures sur leur nouvel environnement. C'est au cours des week-ends que l'équipe éducative propose ce type d'accompagnement : visite des villes alentour, piscine, patinoire, cinéma, musée, randonnée, etc.

Par ailleurs, il convient de souligner l'engagement de nos maîtresses de maison, qui accomplissent leurs missions avec un enthousiasme constant. Si elles interviennent principalement sur les aspects liés au confort des jeunes accompagnés, elles jouent également un rôle essentiel dans l'organisation et la tenue des locaux, contribuant ainsi à instaurer l'environnement serein évoqué précédemment.

Présentes également les week-ends, par roulement, elles participent tout au long de la semaine à la mise en place d'espaces et d'ateliers d'expression artistique dès que cela est possible. Elles associent les jeunes à la gestion du quotidien (hygiène, repas, etc.) avec bienveillance, favorisant ainsi la création d'un lien privilégié avec chacun d'eux.

Les deux professionnelles occupant ces fonctions font preuve d'un engagement remarquable, contribuant à la fois à la contenance et à l'épanouissement des jeunes accueillis.

## LA SCOLARITE

L'accès à la scolarité est la demande principale de tous les jeunes. En complément des cours de français dispensés par les bénévoles qui sont extrêmement précieux le jeudi après-midi, l'équipe éducative met en place des séances de soutien scolaire afin de renforcer leur niveau, séances de soutien organisée les matins.

Le SAMNA tente de valoriser l'image de ces jeunes et favoriser les facteurs de réussite dans leurs futurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. Cette ambition va au-delà des missions classiques d'accueil assignées au SAMNA.

## LA SANTE

Le parcours migratoire de ces jeunes ainsi que les conditions sanitaires parfois dégradées de certains pays d'origine nécessitent une évaluation de leur état de santé globale, sachant que pour la quasi-totalité des jeunes à leur arrivée, il y a nécessité d'engager des soins. De plus, nous constatons que beaucoup de jeunes se plaignent de douleurs, d'insomnie et d'anxiété le soir venu avec une dimension psychosomatique pour certains.

L'infirmière présente au SAMNA a poursuivi les missions suivantes :

- Réaliser le bilan médical d'entrée pour repérer les problèmes de santé et voir ce qui a déjà été fait dans le département d'accueil.
- Réaliser un bilan sanguin d'entrée dans la semaine de l'arrivée pour dépister d'éventuelles pathologies et lister les vaccins à faire. Ensuite ces résultats sont transmis au Dr LACHARME de la maison de santé de Beaujeu qui analyse les résultats et fait d'éventuelles prescriptions.
- Réaliser les tests PCR sept jours après l'arrivée au SAMNA (le jeune est isolé durant toute cette période).
- Réaliser la vaccination.
- Réaliser 1 IDR et accompagner le jeune au CDHS de Villefranche pour faire une radio des poumons afin de dépister une éventuelle tuberculose.
- Préparer les piluliers et distribuer les médicaments.
- Prendre des rendez-vous médicaux et accompagner physiquement les jeunes (dentiste, médecin généraliste et spécialisé, kinésithérapeute, OPH, radio, scanner, IRM...)
- Élaborer le dossier médical informatique qui sera ensuite remis au nouveau lieu d'accueil.
- Assurer une surveillance médicale si un jeune est malade (ex. : prise de température).
- Gérer le stock de la pharmacie.
- Préparer et animer des temps de prévention.

La période du 1er janvier au 31 décembre 2025, est marquée par une baisse du nombre d'arrivées, mais également par une augmentation des problématiques psychologiques et des situations d'addictions (tabac, substances, médicaments...). Ces situations nécessitent des aménagements particuliers qui mobilisent l'IDE pour trouver des solutions pour apaiser les jeunes concernés.

L'activité médicale a été particulièrement soutenue 2025. Ainsi, 55 rendez-vous dentaires ont été réalisés sur les secteurs de Belleville, Villefranche et Lamure. Concernant le dépistage de la tuberculose, 48 tests ont été effectués, complétés par 51 radiographies pulmonaires de dépistage et 2 de contrôles. Un suivi de tuberculose initié en 2024 a donné lieu à une hospitalisation, tandis que 10 cas de tuberculose latente ont été traités sans hospitalisation.

Par ailleurs, 73 rendez-vous de vaccination ont été assurés sur les sites du CDHS de Belleville et Villefranche, malgré une interruption de six mois liée à l'absence du médecin vaccinateur. L'activité de dépistage et d'analyses a également été importante avec 55 bilans sanguins d'entrée et 46 bilans complémentaires (analyses sanguines, urinaires, hélikit), dont 4 résultats positifs à l'helicobacter pylori.

D'autres soins et suivis ont été mis en œuvre : 15 échographies ou radiographies, 3 traitements de la gale (avec 3 cas contacts), 31 consultations chez des médecins généralistes, 4 suivis en gastro-entérologie (hépatite B), ainsi qu'un suivi en addictologie et 5 consultations d'aide à l'arrêt du tabac. Les jeunes ont également bénéficié de 13 passages aux urgences pour des motifs variés et de 2 hospitalisations (dont une pour diabète et une pour chirurgie du pied), ainsi que d'une hospitalisation en psychiatrie.

Le recours à des spécialistes a concerné 9 consultations (urologue, dermatologue, cardiologue, diabétologue, pédiatre, ORL) et 3 consultations en ophtalmologie. Des soins de rééducation (19 séances de kinésithérapie), un avis en ergothérapie, ainsi que des examens spécifiques (fibroscan, gastroscopie) ont également été réalisés.

Certaines prises en charge individuelles ont nécessité un accompagnement renforcé, notamment en lien avec la pédopsychiatrie (interventions IDE, consultations et échanges avec le Dr Lejeune), ou encore dans le cadre d'un parcours chirurgical comprenant une opération, des soins post-opératoires, des passages infirmiers à domicile et un traitement anticoagulant.

L'année 2025 a également été marquée par l'accueil de 12 jeunes filles, dont certaines en situation de maternité (un nouveau-né et un bébé de 12 à 18 mois). Cet accompagnement a impliqué des liens étroits avec la PMI (visites au SAMNA et rendez-vous extérieurs), ainsi que des suivis gynécologiques et des accompagnements spécifiques en lien avec le CDES (échographie de datation, suivi par sage-femme et CESF). Des temps collectifs ont été organisés autour de la santé et de la vie affective et sexuelle, notamment avec l'intervention du Dr Fougas.

En matière de prévention, plusieurs actions collectives ont été menées :

- un atelier de prévention du tabagisme (13 jeunes)
- deux ateliers sur le sommeil (12 jeunes)
- un atelier sur la sexualité (10 à 11 jeunes).

En revanche, aucun atelier de prévention dentaire n'a pu être organisé faute de réponse de l'UFSBD.

L'accès aux soins visuels a permis à 51 jeunes de consulter un opticien, aboutissant à la réalisation de 17 paires de lunettes et à 3 ajustements. Par ailleurs, 3 cas d'hépatite B ont été dépistés lors des bilans d'entrée.

Enfin, le travail en réseau s'est traduit par la participation à plusieurs réunions professionnelles (coordination, Médiatteam, audits, réunions IDE), ainsi que par des échanges réguliers avec les partenaires du territoire. L'implication de l'IDE du SAMNA a été déterminante dans le développement de ces collaborations, notamment avec les professionnels de santé du bassin, l'IDE du SEAMNA, les équipes des structures pérennes, le psychologue du SEAMNA, ainsi que les médecins spécialistes intervenant dans le suivi des jeunes (pédopsychiatre et addictologue). Ces partenariats constituent un appui essentiel dans l'accompagnement global des jeunes accueillis.

Le bilan de l'activité médicale 2025 met pleinement en évidence l'intérêt de la présence de l'IDE. Depuis sa prise de poste, celle-ci s'est attachée à développer son réseau afin d'identifier les services et les compétences les plus adaptés aux situations rencontrées.

## LA DEMARCHE QUALITE

Les PEP 69/ML poursuivent le déploiement d'une démarche qualité adaptée aux spécificités de chaque établissement et service, fondée sur la bientraitance, l'éthique et l'amélioration continue. Un référent qualité doit être désigné dans chaque établissement et service, suite à l'évaluation HAS, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route associative.

En 2024, les travaux ont principalement porté sur l'actualisation des outils issus de la loi 2002-2 et la création d'un outil d'identification des risques de maltraitance et de violences.

L'année 2025 a été marquée par la réalisation des six premières évaluations selon le référentiel national de la Haute Autorité de Santé (2022). Cette étape a permis une appropriation renforcée du référentiel par les professionnels et l'identification d'axes d'amélioration partagés : déclaration et analyse des événements indésirables, expression et participation des personnes accompagnées, traitement des plaintes et réclamations, et renforcement de la réflexion éthique.

L'outil AGEVAL poursuit son déploiement en appui au pilotage de la qualité et de la gestion des risques (autoévaluations, centralisation des preuves, suivi des plans d'actions). En 2026, il intégrera la réalisation des DUERP, le suivi des plans d'actions post-évaluation et la déclaration dématérialisée des événements indésirables.

Par ailleurs, la démarche RGPD est renforcée par la nomination d'un référent RGPD au niveau de l'association et l'appui ressource de Covateam pour l'expertise d'un DPO.

<b>ESSMS :</b>	SAMNA		
<b>Date Prévisionnelle Evaluation</b>	2026		
<b>Tableau actualisé le :</b>	30/10/2025		
<b>OUTIL DE LA LOI 2002.2</b>	<b>Période de validité /</b>		<b>ORGANISATION DE LA</b>
			<b>STATUT</b>
Projet d'établissement/service (Dont mention décret 2024)	2018	2022	En cours de déploiement
Livret d'accueil de la personne accompagnée	Réalisé.e		Structuration de la base documentaire
Modalité de participation & expression des PA (dont CVS)	Réalisé.e		
Liste des <b>personnes qualifiées</b> renseignée dans le <b>livret d'accueil + règlement de fonctionnement</b>	Réalisé.e		<b>PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS</b>
			<b>DATE</b>
Le règlement de fonctionnement	2023	2028	/
Trame contrat de séjour / DIPC	Réalisé.e		/
Charte des droits et des libertés de la personne accueillies	Réalisée		/
			Travaux sur les procédures principales
			N-1
			2025
<b>THEMATIQUES 2024 / 2025</b>	<b>STATUT</b>		/
Gestion des évènements indésirables	Réalisé.e		Critères impératifs
Gestion des plaintes et réclamations	Réalisé.e		Droits de la personne accompagnée
Plan de gestion de crise et continuité d'activité	En cours de déploiement		Bienveillance et éthique

Sécurisation du circuit du médicament -Application procédure PEP 69/ML	Réalisé.e	<b>MISE A JOUR ANNUELLE DUERP</b>	Programmée
Plan de prévention maltraitances et violences	En cours de déploiement		

## LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Au cours de l'année 2025 nous avons rédigé 7 FEI, pour des problématiques techniques, mais également des violences de la part de jeunes accompagnés par le SAMNA :

TABLEAU DE SUIVI DES EVENEMENTS INDESIRABLES					
Identification	Date	Thématique	Plan d'action	Pilote	Échéance
EI-02	04/03/2025	Matériel inadapté	Identification des	S.Germain	04/04/2025
EI-03	24/06/2025	Matériel inadapté	Problème de prise/	S. Germain	24/06/2025
EI-04	30/09/2025	Dégradation matériel	Vitres brisées par	S. Germain	20/10/2025
EI-05	12/11/2025	Matériel inadapté	Problème de véhicule/	D.Gadiigo	18/11/2025
EI-06	06/10/2025	Violence jeune sur professionnel	Entretien IDE/ Entretien usagers/	S. Germain	08/10/2025
EI-07	07/10/2025	Violence jeune sur professionnel	Usager	S.Germain	07/10/2025
EI-08	15/10/2025	Violence jeune sur professionnel	Usager	S.Germain	15/10/2025

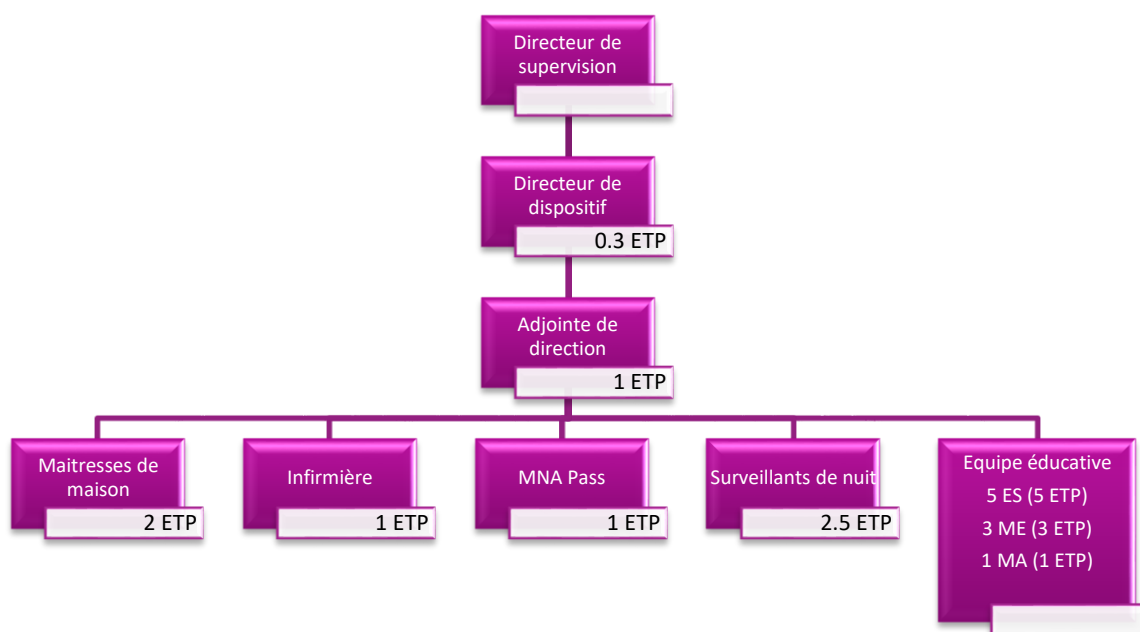
## MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

Des travaux d'isolation extérieure ont été réalisés sur le foyer ainsi que sur les appartements éducatifs, et les huisseries (portes et fenêtres) ont été remplacées. Ces aménagements ont permis d'améliorer sensiblement les conditions de vie à l'intérieur des bâtiments. Parallèlement, un entretien régulier des bâtiments et des espaces extérieurs est assuré.

En matière d'aménagement des espaces, l'année 2025 a été particulièrement marquée par la réflexion autour de l'accueil des jeunes filles, notamment lorsqu'elles sont enceintes ou accompagnées d'un enfant en bas âge. Les besoins d'intimité et d'un environnement calme ont conduit les équipes à repenser l'organisation des espaces afin d'offrir un accueil adapté, sécurisé et respectueux des conditions de vie des jeunes filles et de leurs enfants.

# RESSOURCES HUMAINES

## ORGANIGRAMME



## MOBILITES, RECRUTEMENTS

Un salarié est revenu sur son poste d'éducateur spécialisé après 3 ans d'arrêt maladie. La reprise s'est faite progressivement avec 5 mois de mi-temps thérapeutique.

Le SAMNA fonctionne donc avec 10 ETP concernant l'équipe éducative plus un contrat professionnel sur l'année 2025.

Nous avons 2 ETP Maîtresses de maison ainsi que 2.5 ETP Veilleurs de nuit.

## AJUSTEMENTS DE POSTES

Un salarié a obtenu son diplôme de Moniteur – Educateur auprès de l'ADE de Bourg en Bresse.

Deux salariées ont débuté une formation, pour l'une en contrat de professionnalisation Monitrice- éducatrice fin septembre 2024 auprès de l'ADE de Bourg en Bresse et pour la seconde une formation de maîtresse de maison en octobre 2024 auprès du centre CARREL.

Une salariée est partie en formation M2 en tutorat auprès de l'ADEA.

## ACTIONS DE FORMATION

Plusieurs actions de formation ont été mises en œuvre en 2025, permettant à l'équipe d'adapter ses outils et ses pratiques aux besoins des jeunes accompagnés :

- Faire projet d'établissement et interculturalité au SAMNA
- 4 Séances de régulation d'équipe.
- Formation à l'auto-détermination
- Formation à la sensibilisation de la prostitution des mineurs. Amicale du Nid
- Journée associative PEP69
- Journée accueil des nouveaux salariés
- Formation MEDIATEAM
- Prévention des risques de radicalisation
- Formation AGEVAL

## LE SERVICE MNA PASS

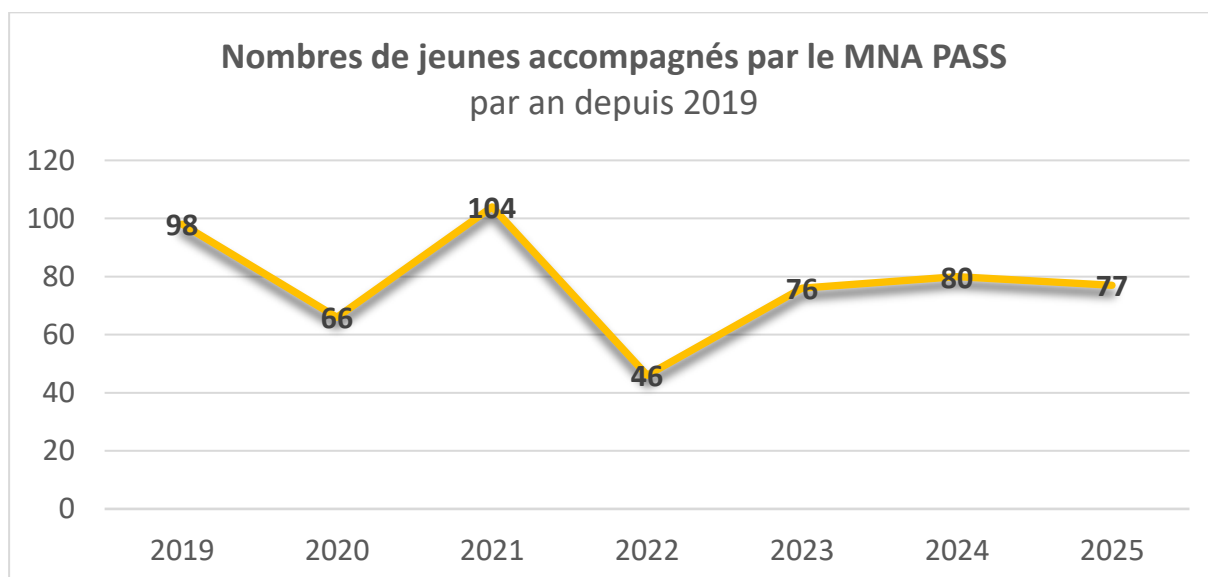
Le MNA Pass s'inscrit dans le cadre d'une convention partenariale entre le département du Rhône et l'ADPEP69/ML suite à une délibération n° 026-02 du 10-07-2020. En 2025, le département du Rhône a décidé d'intégrer les activités du MNA PASS au SAMNA, afin d'accompagner les jeunes MNA pour leurs démarches auprès des ambassades et consulats d'origine pour obtenir les documents d'identité nécessaires à la réalisation d'une demande de titre de séjour auprès de la préfecture.

Les jeunes susceptibles de solliciter le dispositif MNA PASS ne sont pas nécessairement accueillis au sein du SAMNA. Pour la plupart, ils y ont déjà été accompagnés et bénéficient, au moment de leur demande, d'un suivi sur le long terme au sein d'une structure partenaire de SAMNA.

Les objectifs de l'accompagnement sont les suivants :

- Garantir l'organisation optimale de la démarche, jusqu'à l'obtention des documents d'identité ;
- Veiller au respect du droit des mineurs et à la confidentialité des informations les concernant, dans le cadre des démarches engagées.
- Assurer un accompagnement visant à s'assurer du respect du droit des mineurs lors des rendez-vous au sein des ambassades.
- Garantir la sécurité des mineurs dans le cadre des accompagnements physiques aux ambassades.

Pour cela, nous rendons compte régulièrement de l'avancée des démarches pour chacun des jeunes au Département.



Depuis 3 ans, le nombre de jeunes accompagnés est relativement stable mais le nombre de démarches consulaires est en augmentation constante.

En 2025, nous avons accompagné 77 jeunes dans leurs démarches consulaires, mais effectué 145 démarches d'accompagnement. Pour certaines nationalités, plusieurs démarches sont nécessaires (pièces d'identité + légalisations des actes d'état civil).

Cette année, un total de 142 démarches ont été réalisées pour différents pays et types de documents, représentant un coût total de 5 908 €. Les démarches les plus fréquentes concernent la Guinée et la Côte d'Ivoire, avec plusieurs types de procédures : passeports, cartes consulaires (CC) et légalisation de documents.

Dans le détail pour l'année 2025 et par pays, nous avons engagé les démarches suivantes :

- **Guinée :**

- Carte Consulaire : 33 démarches effectuées
- Légalisations : 46 démarches

- **Côte d'Ivoire :**

- Passeports : 32 démarches, sachant que celles-ci ont été les plus coûteuses financièrement (cf bilan financier)
- Carte Consulaire : 18 démarches

- **Tunisie :**

- CNI : 4 démarches

- **Gambie:**

- Carte Consulaire : 1 démarche (coût 15 €).

- **Bangladesh :**

- Légalisation : 1 démarche

- **Mali :**

- RAVEC + Attestation : 1 démarche

- **Sénégal :**

- Carte consulaire : 4 démarches, coût total 0 €.

- **Burkina Faso:**

- 2 démarches

A noter que pour le Cameroun, le Pakistan et le Sierra Leone, aucune démarche n'a été réalisée. Par ailleurs, pour cette année nous remarquons également que les sollicitations sont moins importantes durant les mois de décembre (3 démarches) et de juin (8 démarches). Les mois les plus actifs sont mars (24 démarches), avril (18 démarches) et juillet (18 démarches).

Enfin, la majorité des démarches, mais aussi les plus coûteuses concernent des cartes consulaires et légalisation de documents pour la Guinée et la Côte d'Ivoire.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

L'accompagnement des jeunes par le service MNA PASS se déroule en 4 grandes étapes distinctes :

- **La réception des documents nécessaires à la demande :**

Dans un premier temps, le SEAMNA transmet au MNA PASS le dossier des jeunes contenant tous les documents nécessaires (extrait d'acte de naissance, jugement supplétif, autorisation parentale, autorisation d'accompagnement de démarches, etc.).

Dans un deuxième temps, les travailleuses sociales du MNA PASS vérifient que tous les documents transmis sont bien conformes aux exigences de l'ambassade concernée.

- **La constitution du dossier de demande :**

Le travailleur social du MNA PASS se rend dans le lieu de vie du jeune concerné (foyer, appartement ou siège de l'association gestionnaire) et accompagne le jeune au montage du dossier. Comme mentionné dans le cahier des charges du Conseil Départemental, le MNA PASS attache une grande importance à laisser le jeune acteur de ses démarches. Selon les ambassades ou les consulats, le dossier de demande peut être informatique ou papier.

- **L'accompagnement physique des jeunes :**

Selon le degré d'autonomie des jeunes, le travailleur social va chercher le mineur sur son lieu d'accueil ou lui donne rendez-vous à la gare SNCF ou devant le consulat s'il est à Lyon. Il accompagne ensuite le jeune physiquement au consulat à Lyon. Dans la mesure du possible, le service essaie d'organiser un maximum d'accompagnements collectifs afin de réduire les déplacements.

- **La réception des documents :**

Selon l'organisation de chaque ambassade, la réception du document d'identité peut se faire de 3 façons :

- Déplacement avec le jeune à Lyon ;
- Déplacement sans le jeune à Lyon ;
- Réception par courrier.

Ensuite, nous transmettons les documents d'identité au SEAMNA ou nous les transmettons directement aux jeunes lorsque celui-ci est majeur au moment de la réception.

Nous récupérons 4 types de documents :

- Un passeport (Côte d'Ivoire, RDC, Bangladesh, Libéria, Gambie, Tunisie, Égypte, Albanie)
- Une carte consulaire (Guinée, Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Cameroun, Congo, )
- Une carte d'identité (Pakistan, Sénégal, Guinée, Maroc, Albanie)
- Légalisation (Guinée, Bangladesh)

# PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026

---

Les objectifs fixés pour l'année 2026 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées en 2025, principalement sur les questions de consolidation et de développement du service. Ils visent tout d'abord à poursuivre l'accompagnement des MNA dans une approche bienveillante, mixte et ouverte à l'accueil d'enfants en bas âges.

En effet, l'ouverture du SAMNA à l'accueil de jeunes filles MNA constitue un axe majeur du projet que nous devons développer, tout comme la poursuite de la structuration du service et l'avancement de l'écriture du projet d'établissement. Il s'agira également de repenser l'ensemble de l'organisation afin d'assurer un accueil pérenne des jeunes filles, avec ou sans enfants.

L'année 2026 doit également permettre de maintenir et de renforcer la qualité des échanges avec les partenaires, ainsi que de finaliser les conventions de partenariat en cours.

Enfin, l'intégration du dispositif MNA PASS au sein du SAMNA étant actée, nous envisageons le développement de cette prestation auprès d'autres départements.

# CONCLUSION

---

## Une année d'adaptation à l'activité et d'ouverture à l'accueil de la mixité

*L'année 2025 se distingue principalement par la stabilisation de l'équipe, composée de professionnels engagés et ouverts à la réflexion, capables d'adapter les modalités d'accueil aux besoins spécifiques des jeunes accompagnés. La présence de ce personnel constitue un atout majeur pour le SAMNA, dont la capacité à répondre à la diversité des situations rencontrées demeure un élément central de son fonctionnement.*

Cette année a notamment été marquée par l'arrivée d'un nouveau public féminin, parfois accompagné d'enfants en bas âge, nécessitant une adaptation de l'organisation, des locaux et la mobilisation d'un réseau élargi de partenaires. Ces jeunes filles ont été accueillies et accompagnées dans de bonnes conditions, leur offrant un espace d'accueil et d'apaisement avant de poursuivre leurs projets au sein d'autres structures.

Parallèlement, certains jeunes continuent de présenter des troubles ou des situations de dépendance, rendant leur accompagnement particulièrement complexe. Ces situations, souvent imprévisibles, exigent la mobilisation de dispositifs spécifiques pour orienter les jeunes vers le soin. Le SAMNA reste toutefois limité dans l'analyse clinique des situations en raison de l'absence de psychologue sur site.

L'engagement des bénévoles, présent de manière continue depuis plusieurs années, constitue également un atout précieux. Ils permettent la mise en place d'ateliers scolaires, sportifs et culturels, contribuant à enrichir le quotidien des jeunes. Le partenariat, quant à lui, demeure un outil essentiel au fonctionnement du SAMNA, facilitant l'accès à des prestations et la réponse à des besoins spécifiques, parfois à moindre coût.

Pour l'année 2026, les priorités incluent la réalisation d'une évaluation externe et la réécriture du projet de service. Comme indiqué précédemment, il s'agira aussi de repenser l'ensemble de l'organisation afin d'assurer un accueil pérenne des jeunes filles, avec ou sans enfants.

Aujourd'hui, le SAMNA bénéficie d'une solide reconnaissance, portée par la capacité d'adaptation de son projet et son approche innovante de l'accompagnement des jeunes MNA.

# LISTE DES REDACTEURS

---

Sophia GERMAIN, Coordinatrice du SAMNA

François FLORIN, chargé d'accompagnement MNA PASS

Demba GADJIGO, Directeur du dispositif Protection de l'Enfance